

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 27 MAI 2024**

**LISTE DE PRÉSENCE**

**Collège - A - Professeurs et personnels assimilés**

**Présents :** M<sup>mes</sup> LEMAIRE, GUILLARD, CARRE-TALLON  
MM. MOUHOUD, CARDALIAGUET, AGRIKOLIANSKY, BLANCHOT  
**Absente et représentée :** M<sup>me</sup> MERAD

**Collège - B - Autres enseignants et assimilés**

**Présents :** M<sup>mes</sup> ABDELNOUR, CARCASSONE-ROUIF, CHANTIRI, SZTULMAN  
MM. OXIBAR, ABONNEAU, AIRIAU

**Collège des Personnels BIATSS**

**Présentes :** M<sup>mes</sup> PARMAS, LENFANT, LEHINGUE  
**Absente et représentée :** M<sup>me</sup> BOUABID

**Collège des Etudiants**

**Présents :** M<sup>me</sup> ABBES  
MM. SOLER, ABID, LIEBEL  
**Absentes et représentées :** M<sup>mes</sup> GOLDSTEIN, GALIN  
**Absente :** M<sup>me</sup> DHIVER  
**Absent :** M. KUEN

**Collège des Personnalités extérieures**

**Présente :** M<sup>me</sup> ORAIN  
**Absentes et représentées :** M<sup>mes</sup> DE GRENIER, ZIGNAGO  
**Absente :** M<sup>me</sup> GARRIGOS  
**Absents et représentés :** MM. BRICE, CHENUT, REDLER  
**Absent :** M. DUVAL

**Représentante du Recteur**

**Présente :** M<sup>me</sup> BELLAMY

**Membres de droit**

**Présents :** M<sup>mes</sup> GELIN, OKRET-MANVILLE  
MM. PELTRAU, VENET, DUIZABO, GUENEE, BERNARD, ZECLER

**Invités permanents**

**Présents :** M<sup>mes</sup> DESARBRES, MOULIN, RENAUDIN  
MM. BRISARD, DAMART, FOURNIAL, BOUCHARD-DENIZE, BERLAND

**Procurations :**

- Myriam MERAD donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Pascal BRICE donne procuration à El Mouhoub MOUHOUD
- Khadija BOUABID donne procuration à Christine LEHINGUE
- Noémie DE GRENIER donne procuration à Sarah ABDELNOUR
- Christophe CHENUT donne procuration à David ABONNEAU
- Jérémy REDLER donne procuration à David ABONNEAU
- Soledad ZIGNAGO donne procuration à Aude SZTULMAN
- Marion GALIN donne procuration à Marlon LIEBEL
- Cassandre GOLDSTEIN donne procuration à Mariem ABBES

Le quorum étant atteint, E. M. MOUHOUD ouvre la séance à 16H00.

Le Président annonce quelques informations relatives à la vie de l'Université :

- PSL affirme sa présence dans le Top 20 du classement 2024 du Center for World University Rankings, à savoir 19ème sur près de 21 000 établissements internationaux. Ainsi, PSL conserve sa place de 1ère Université française dans ce classement.

- Succès de la réponse à l'appel à projet du SGPI PRAIRIE : parmi les 4 Instituts interdisciplinaires d'Intelligence artificielle qui existaient en France, il y a eu un deuxième tour pour les renouveler. Dauphine dans PSL a porté essentiellement avec l'ENS la candidature de PRAIRIE et non seulement, elle a obtenu ce deuxième appel d'offres, mais elle a aussi été classé première, puisque PSL a reçu le plus important budget.

B. BOUCHARD-DENIZE indique qu'il s'agit d'un budget de 75 M€ sur 5 ans. PRAIRIE, dans sa version première, faisait partie des 4 Instituts 3IA – Institut interdisciplinaire d'Intelligence artificielle. Il y en avait 4 en France, Dauphine était le seul parisien. Il y a eu un appel à manifestation d'intérêt appelé « Cluster IA », avec des financements beaucoup plus élevés. Évidemment, les anciens Instituts 3IA ont candidaté, mais aussi Sorbonne Université, Saclay et l'Institut polytechnique. Dauphine a reçu le budget le plus important, avec Grenoble et l'Institut polytechnique, qui sont à 70 M€. De mémoire, les autres sont plutôt entre 20 et 30 M€ sur la période de 5 ans. PRAIRIE est vraiment ancré sur la recherche, avec des Chaires de recherche, du financement de doctorats et de post-doctorats ; la partie formation à travers le programme transverse DATA de PSL s'est, quant à elle, faite via des financements CMAIA, qui est un financement différencié, même si tout cela était en synergie. L'ambition de PRAIRIE est vraiment de créer une school of IA, une school au sens anglosaxon du terme avec, ensemble, les parties formation, recherche et dialogue avec les acteurs publics, afin d'ancrer cette school comme un des piliers au niveau international. L'Université a la chance d'avoir, dans le périmètre de PSL, des forces qui ont accru depuis 2016-2017, en termes de recherche et maintenant en termes de formation, absolument exceptionnel par rapport aux autres.

- Patrick BERNARD a été élu Directeur du Département MIDO

P. BERNARD indique être enseignant-chercheur en Mathématiques, Dauphinois depuis 19 ans, sachant qu'il a passé 10 ans en mise à disposition au Département de Mathématiques de l'École normale supérieure. Cela fait 3 ans qu'il est revenu à Dauphine.

E. M. MOUHOUD le remercie de prendre cette lourde responsabilité de Direction du Département et de donner du temps au collectif. André Rossi va l'accompagner et le Président salue également son engagement renouvelé. Il remercie également Jacques Fejoz, qui a fait un excellent travail de Directeur de MIDO.

- Baptiste VENET a été élu Directeur du Département LSO.

B. VENET indique être Maître de conférences en Économie. Il était Directeur adjoint du Département auprès de Dorothée Gallois-Cochet pendant 4 ans. Il est à Dauphine depuis de très nombreuses années et est très fier et très heureux de prendre cette responsabilité.

E. M. MOUHOUD le félicite et le remercie pour son engagement. C'est toujours un sacerdoce à porter lorsque sont prises des responsabilités collectives au service de l'Université et surtout des étudiants.

- L'élection pour le Département MSO aura lieu demain. Le résultat sera présenté lors du prochain Conseil d'administration.

- Ce Conseil d'administration se terminera à 17 heures 30 précises, afin que les membres du personnel administratif, les enseignants et les étudiants qui le souhaitent puissent rentrer chez eux. Le Comité Palestine de l'Université, composé des syndicats Sud CGT et Unef, ainsi que de l'Association des Mutines et des personnes individuelles, a déjà organisé une minute de silence pour les victimes de Gaza le 12 mars dernier. Ce Comité a demandé la tenue d'une conférence le 6 mai dernier, réunissant Rima Hassan, candidate sur les listes LFI pour les élections européennes, juriste internationale, et Ivar Ekeland, ancien Président de Dauphine et Président de l'association AURDIP, Association universitaire pour le respect du droit international en Palestine. La gouvernance de Dauphine a répondu, à l'unanimité du Comité exécutif (COMEX), que les conditions de sécurité des personnes et les risques de trouble à l'ordre public ne permettaient pas d'autoriser la tenue de cette réunion. En effet, il y avait des risques de trouble à l'ordre public tout à fait importants. Il ne s'agissait pas de céder à une quelconque pression, mais de prendre en compte le fait qu'en cas de heurts ou de problèmes, la responsabilité en dernière instance est celle du Président de l'Université, sans disposer des moyens de sécurité nécessaires. Il répète un peu le positionnement qui est le sien, mais qui est aussi celui du Comité exécutif, à savoir qu'à l'éthique de conviction, il faut ajouter étroitement l'éthique de responsabilité faisant référence à l'analyse du sociologue Max Weber. Dans le contexte international de la poursuite de la guerre à Gaza, dans le contexte de troubles dans beaucoup d'Universités, d'occupations à Sciences Po, dans le contexte de risques de heurts entre les différentes parties et d'oppositions extrêmes à cette conférence, dans le contexte de travaux en site occupé, et enfin, dans le contexte de Vigipirate plus, il a été considéré que les conditions n'étaient pas réunies. Dauphine a répondu suffisamment à l'avance aux organisateurs, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions, à savoir le 22 avril pour le 6 mai, soit 15 jours à l'avance. Quelques jours après, un référé-liberté a été déposé par les organisateurs auprès du Tribunal administratif, qui a donné raison aux organisateurs en disant que la liberté d'expression devait être sauvegardée et qu'il n'y avait pas, dans le passé, d'actes témoignant de risques graves à l'ordre public et à la sécurité des personnes et que, par conséquent, il n'était pas possible de préjuger de l'existence de risques futurs. Évidemment, la gouvernance n'était pas d'accord avec cela, puisque si cette réunion avait été organisée dans ces conditions. En tant que Président de l'Université, son éthique de responsabilité et de garant de la sécurité des personnes et de l'ordre public ont conduit le COMEX et lui à adopter cette décision. L'Université a donc fait appel au Conseil d'État, qui a réitéré l'ordonnance de référé du Tribunal administratif, en enjoignant Dauphine à autoriser l'organisation de la réunion. Prenant acte et respectant la justice, c'est bien ce qui sera fait. En outre, l'ordonnance du Conseil d'État réforme celle du Tribunal administratif en deux points. Elle responsabilise les organisateurs en les obligeant à prendre parti dans la responsabilité de la sécurité et de la modération ; elle responsabilise bien sûr l'Université, toujours responsable de ce qu'il se passe dans ses locaux. C'est le cas aujourd'hui. Malheureusement, il a été lui-même victime tout le week-end d'attaques et de propos

diffamatoires de la part d'un site « XXXXX », et d'un ancien étudiant de Dauphine (XXXXX). Ce dernier a propagé des informations fausses selon lesquelles l'Université aurait empêché les étudiants juifs de l'UEJD de se rendre à la réunion, alors que c'est une réunion ouverte à chaque personne qui s'est inscrite sur le site, mais strictement interne aux étudiants et aux personnels de Dauphine, sans aucune présence externe. Le Président et le bureau de l'UEJD ont formellement démenti ces fausses nouvelles et ont fait un communiqué pour réfuter ces propos et exiger de la part des organisateurs que ce tweet et ce post LinkedIn soient retirés et qu'ils corrigent leurs propos mensongers et diffamatoires. Probablement que des procédures seront engagées, mais des excuses ont été faites par le site en question et la personne qui a envoyé ces fausses nouvelles insultantes pour l'Université et pour lui-même. Le tweet et le post LinkedIn ont été corrigés. Néanmoins, un appel à manifestation a été orchestré par un certain nombre de groupes pour venir manifester devant Dauphine et empêcher la conférence de se tenir. Celle-ci se tient bien dans les conditions que décline l'ordonnance du Conseil d'Etat, puisque celle-ci stipule que les organisateurs doivent donner la jauge, le nombre d'étudiants et le nombre d'inscrits. La Préfecture a été prévenue pour que la sécurité soit organisée à l'extérieur de Dauphine ; à l'intérieur, la sécurité se fera avec les agents de Dauphine. Ce soir, à 18 heures, il y a eu un large appel à une manifestation contre la venue de Rima Hassan, en espérant que cela ne sera pas de nature à créer des troubles. Des dispositions ont été prises avec les organisateurs afin que cela ne se produise pas de cette manière. Le Rectorat, le Ministère et la Préfecture sont prévenus. Tout cela est censé créer du bruit. Ce qui lui importe le plus est que Dauphine et sa réputation soient conservées, et qu'il n'y ait pas de heurts et de dommages sur la sécurité des personnes dans l'Université. Ce qu'il se passe à l'extérieur ne concerne pas l'Université. Dans ces conditions, il demande que le Conseil d'administration se termine à 17 heures 30, puisque la manifestation est appelée à 18 heures, et que le personnel administratif puisse rentrer chez lui très rapidement après le Conseil d'administration. Quant aux enseignants-chercheurs et aux personnels qui souhaitent participer à la conférence, s'ils sont inscrits, ils le peuvent. Par ailleurs, à l'École normale supérieure, un blocage a eu lieu pendant quelque temps, évacué par la police hier à la suite de choses assez graves. Les établissements de PSL, dans leur ensemble, doivent se coordonner et prendre des positions en termes de principes, en tout cas relativement communes.

F. GELIN indique que, dans un principe de précaution et surtout pour faciliter la gestion des flux entrants et sortants en cas de manifestation importante dans les locaux, il a été décidé de laisser les personnels qui le souhaitent partir dès 17 heures et de fermer la Bibliothèque à compter de cet horaire-là, afin de faire en sorte que toutes les personnes qui n'ont pas à être présentes sur site puissent quitter les locaux avant l'horaire prévu de cette manifestation. Pour le reste, elle confirme tout ce qui a été dit par le Président sur les mesures d'organisation et de sécurité, prises en lien avec les organisateurs du Comité Palestine, afin que cette manifestation se passe dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'organisation.

A. SZTULMAN remercie le Président d'inviter toutes les personnes à participer à cette conférence qui n'est pas un débat, mais qui a quand même prévu un débat ensuite. Elle s'est inscrite et à la suite de cela, elle a reçu un message disant qu'il ne fallait pas venir avec tel ou tel objet, ce qui n'est pas un type de message auquel elle s'est habituée en allant voir une conférence. Elle serait heureuse de faire le maximum pour qu'en effet l'Institution s'honore d'organiser tout de même cette conférence ce soir.

#### I. Procès-verbal des séances du Conseil d'administration du 22 avril 2024

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 28 voix pour, le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 22 avril 2024.*

#### II. Questions administratives et financières

##### 1. Financement des bourses de mobilité des étudiants LSO second semestre 2023/2024

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

B. VENET indique qu'un premier vote du Conseil d'administration avait été favorable pour le premier semestre. Il s'agit là de verser le complément pour le second semestre. Le montant total est de 120 000 €, distribués par le Département LSO. Le versement a lieu uniquement maintenant car il ne peut être effectué qu'à partir du moment où la mobilité a eu lieu.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 28 voix pour, le financement des bourses de mobilité des étudiants LSO second semestre 2023/2024.*

##### 2. Admission de créances en non-valeur

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

H. ZECLER indique que le montant est un peu plus élevé que d'habitude car, paradoxalement, son pôle étant au complet, il a pu poursuivre le recouvrement jusqu'au bout. Cela concerne la formation continue, la formation initiale et d'autres créances.

*Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, soit 28 voix pour, l'admission de créances en non-valeur, d'un montant de 174 177,53 euros.*



### III. Vie Etudiante, Pédagogie et Formation

#### 1. Convention citoyenne étudiante de l'Université Paris Dauphine - PSL

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DAMART indique que cette initiative a vocation à renforcer un certain nombre d'engagements en matière de responsabilité environnementale et sociale. L'idée est de s'appuyer sur des propositions qui peuvent émerger d'un groupe constitué d'une quarantaine d'étudiants qui seraient inscrits en troisième année de Licence, tirés au sort afin de constituer un panel un peu diversifié, avec trois objectifs :

- permettre de formuler des propositions sur un certain nombre de sujets, essentiellement pour améliorer la vie étudiante et la vie sur le campus, mais aussi pour réduire l'impact environnemental des activités à Dauphine. Dans l'idéal, cela devrait déboucher sur un certain nombre de propositions concrètes, pragmatiques, directement actionnables et qui, ensuite, devront faire l'objet d'une mise en œuvre et d'un suivi, tout cela en respectant bien évidemment la démocratie universitaire,
- contribuer à la sensibilisation et la formation sur les questions de transition écologique et sociale, avec ici un dispositif pour alimenter en propositions concrètes, mais aussi un dispositif pédagogique qui vient compléter un certain nombre d'enseignements ou de dispositifs d'acquisition de compétences en Licence,
- proposer aux étudiants une expérience de la délibération démocratique, avec une expertise derrière tout cela.

Ce dispositif représente une façon de donner aux étudiants un moyen de passer à l'action. Un certain nombre de modalités de cette convention ont été définies au terme d'une période assez longue de concertation qui a été initiée par le Président de l'Université. Ensuite, un groupe de travail composé d'élus étudiants était animé par Arnaud Mias, Vice-président en charge de la Responsabilité Sociale de l'Université. Il y a eu des discussions en conférence de Direction restreinte et en Comité exécutif. Ensuite, des enseignants-chercheurs ont été impliqués sur le groupe. Cela a fait l'objet d'une réunion du Conseil environnemental et social (CES). Des échanges au CFVE ont permis aussi d'enrichir ou de préciser les conditions de fonctionnement de ce dispositif. Concernant la mise en œuvre, un enseignant-chercheur pourrait veiller au bon déroulement de cette convention, sachant que la participation des étudiants à ce dispositif pourra donner lieu à du bonus engagement.

Concernant le système de tirage au sort pour assurer la diversité, M. CARRE-TALLON souhaite obtenir des précisions à ce sujet. En effet, cela pourrait être sur la base du volontariat, limite avec un tirage au sort sur les volontaires, à savoir des personnes plus engagées.

S. DAMART répond que cela a été très réfléchi. L'idée est qu'il a été prévu un nombre de participants par formation. Quant aux modalités très concrètes sur comment s'assurer que l'aléa est bien préservé, elles seront à définir. Le volontariat n'est pas du tout une mauvaise idée, pour autant, il y a un biais de sélection car ne viennent que ceux qui ont le désir ou l'appétence pour les sujets traités dans cette convention citoyenne. Ce qui a été retenu finalement est cette idée de faire confiance à l'aléa tout en respectant les proratas pour la composition de cette quarantaine d'étudiants.

A M. CARCASSONE-ROUIF qui demande si seuls les étudiants LSO sont concernés, S. DAMART répond par la négative, il y a également des étudiants MIDD : quatre étudiants en Informatique et trois en Mathématiques.

M. CARCASSONE-ROUIF demande si cela est vraiment démocratique, si cette convention apportera uniquement des nouvelles idées et s'il y aura quand même un processus démocratique avec les instances compétentes qui voteront via les élus.

S. DAMART répond que le fonctionnement de cette convention citoyenne s'appuiera sur des outils et des plateformes de vote qui sont précisés dans le document. Il y a un fonctionnement démocratique de ladite convention. Ensuite, les propositions ont vocation à être discutées, débattues, votées, retenues ou pas par les instances.

A. SZTULMAN trouve que le projet est très enthousiasmant. Il s'agit d'une autre façon de faire participer les étudiants sur ces questions. C'est complémentaire avec un travail de plus longue haleine, avec ce que fait le CES. Concernant l'organisation, le tirage au sort est une bonne initiative, car elle pense que, justement, des étudiants qui, en général, ne participeraient pas, auront peut-être l'envie de le faire. Elle souhaite avoir des précisions sur l'articulation entre les élus étudiants du CES et les participants étudiants de la convention. Dans le texte, il est indiqué que les élus étudiants du CES participent à la définition de la thématique et à la journée d'ouverture qui présidera au travail de cette convention. Pour avoir une mémoire du travail de cette organisation et pour mêler à la fois des étudiants très motivés par ces enjeux et éveillés sur ces thématiques, elle demande pourquoi les étudiants du CES ne sont pas membres tout le temps de la convention. Ainsi, il y aurait à la fois une partie tirée au sort et une partie d'élus étudiants particulièrement motivés par ces questions. En effet, il lui a semblé que les élus étudiants du CES n'intervenaient que pour le lancement et la journée d'ouverture, mais ne participaient pas aux travaux. Or, si ces conventions sont amenées à perdurer, il peut être très intéressant d'avoir une mémoire du travail fourni.

S. DAMART indique que l'idée n'est pas d'exclure le CES, qui intervient dans le périmètre, mais d'avoir une cellule ad hoc qui effectue des travaux en dehors du CES, pour introduire un peu plus de diversité et de richesse dans les propositions.

F. BLANCHOT trouve également cette initiative intéressante. Il a cependant noté que seul le premier cycle était concerné, alors qu'à Dauphine, la majorité des étudiants se situent en deuxième cycle. Il est mentionné que c'était particulièrement pertinent que ce soit la L3, mais ce n'est pas précisé pourquoi. Il demande les raisons de ce choix sur les Licences et de l'exclusion des Masters, voire des Doctorants.

S. DAMART répond qu'il s'agit d'une démarche expérimentale, donc il n'est pas du tout exclu d'imaginer qu'à terme, d'autres étudiants que ceux du premier cycle puissent être impliqués. Concernant les raisons qui ont fait qu'il a été choisi de ne s'adresser qu'aux étudiants de L3 et non de L1 et L2, c'est parce que les L3 ont normalement suivi le cours d'enjeux écologiques. Ce sont donc des étudiants qui ont déjà acquis des compétences sur le sujet et un peu d'expertise. Pour ce qui est des Masters, il n'y a pas d'obstacle intellectuel ou autre à ce que les étudiants soient impliqués. Cette année, il s'agit d'une expérimentation avec 40 étudiants ; les années prochaines, cela pourrait être plus de 40, d'autres niveaux. C'est tout à fait ouvert.

T. SOLER indique que c'est une bonne chose que les étudiants puissent participer. Après, quand il regarde ce qui a été fait lors de la convention citoyenne pour le climat, sur les 49 propositions, seulement 10 ont été vraiment traduites en termes législatifs. C'est mieux que rien, mais il s'interroge sur ce que cela va donner, notamment parce qu'à Dauphine, il y a eu plusieurs fois des votes ou des projets massivement soutenus par les étudiants. Le dernier en date, en l'occurrence, ce sont les distributeurs de protections périodiques, avec une pétition signée par plus de 800 étudiants, soit presque un neuvième du corps étudiant. Ce projet a été rejeté plusieurs fois en Commission, notamment par des votes de personnels administratifs. Il faut que la démocratie puisse s'exercer, avec un vrai débouché. Sinon, de manière générale, les étudiants pousseraient plus à un budget participatif. C'est une autre manière de faire participer les étudiants et cela existe dans de nombreuses Universités en France.

E. M. MOUHOUD profite de cet instant pour le féliciter pour sa nomination au Bureau national de l'Unef.

E. AGRİKOLIANSKY se réjouit de cette initiative. Il est tout à fait possible de se demander ce que deviennent les produits des conventions citoyennes ; celle sur le climat et celle sur la fin de vie illustrent assez bien cela. Mais cela a au moins l'avantage de faire participer. Parce qu'un budget participatif, c'est un vote sec. Alors que là, au moins, il y a la capacité à mobiliser durablement une quarantaine d'étudiants sur le sujet, à les sensibiliser, à accroître leur niveau d'expertise et de conscience et, peut-être, espérer qu'ils vont rayonner autour d'eux et mobiliser aussi d'autres personnes de leur réseau de connaissances. Et puis, d'entrer dans un débat de fond sur ce type de sujet, en termes de prise de conscience, il pense que c'est un outil extrêmement utile. Il faut faire confiance aux instances, le CES, les différents conseils, pour que les propositions qui seront émises par ces étudiants de la convention étudiante citoyenne se transforment en plans d'action à court ou moyen terme.

## 2. Programme UJOBS : Accord de partenariat avec la société Deloitte et l'Institut Tunis Dauphine

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

E. M. MOUHOUD indique qu'il s'agit également d'une initiative extrêmement intéressante. C'est une chance en France, de pouvoir bénéficier de l'apprentissage et de l'alternance. Beaucoup de collègues sont responsables de Master en apprentissage, c'est tout à fait important pour l'emploi des étudiants. Le chiffre d'insertion des étudiants de Master 2 à plus de 90 % sur le marché du travail dans un délai de deux semaines s'explique aussi par les efforts faits par l'ensemble de la communauté pour que l'apprentissage serve d'insertion rapide, voire anticipée des étudiants sur le marché du travail, à de bons niveaux de rémunération et au niveau de leurs qualifications. Il se trouve qu'en Tunisie malheureusement, dans un pays en développement, ces mécanismes institutionnels nationaux n'existent pas. L'initiative consiste à s'inspirer du modèle d'apprentissage français pour pouvoir, dans un accord bilatéral avec la société Deloitte et l'Institut Tunis Dauphine, organiser une forme de micro-apprentissage, au niveau micro-économique et micro-social. Cette présence à Tunis a pour mission d'aider au développement, à l'emploi et à la fixation des élites sur place. Cela pourrait favoriser l'emploi local.

S. DAMART remercie Imen Ben Tahar, qui a beaucoup travaillé avec le Campus Tunis et a fait la jonction nécessaire pour obtenir un contrat d'apprentissage, avec 2 types de parcours possibles. Soit l'étudiant fait un parcours M1-M2, avec un étalement de l'année de M1 sur deux ans, ce qui permet de réaliser dix-huit mois de stage et dix-huit mois de cours ; soit l'étudiant fait un parcours de M2 sur deux ans, ce qui permet de réaliser vingt-quatre mois de stage et douze mois de cours. Le partenariat avec Deloitte est un exemple et elle serait la première entreprise avec laquelle ce projet serait tenté. Il s'agit bien d'aller travailler localement dans les bureaux de Deloitte, dans l'esprit de fixation des élites en Tunisie. Enfin, le programme UJOBS a été élaboré en étroite collaboration entre Dauphine Paris et Dauphine Tunis, et les responsables des parcours de formation concernés ici ont été évidemment associés à ce projet.

A. SZTULMAN indique qu'il y a des parcours M1-M2 et un parcours M2, avec un allongement de la durée du parcours du fait de ces expériences professionnelles que les participants vont acquérir. Selon la législation tunisienne, le document précise que les étudiants sont considérés comme redoublants. Elle demande s'il existe des dérogations pour un étudiant qui est obligé de redoubler. Cela peut arriver, surtout en M1. En M2, elle croit que c'est beaucoup plus rare.



S. DAMART répond que la convention était faite de telle sorte que les étudiants étaient considérés comme redoublants à Paris, ce qui ne va pas car cela les prive du droit de redoubler. Cela a donc été totalement retiré. À Dauphine Paris, il est pratiqué très fréquemment les étalements des études sur deux ans, sans avoir besoin de donner le statut de redoublant aux étudiants. En revanche, sur le campus Tunis, la seule possibilité est d'accorder le statut de redoublement. Pour autant, cela ne fait pas perdre le droit de redoubler. Ils sont considérés comme redoublants, mais s'ils doivent redoubler faute de résultat, par exemple, ils pourront le faire.

S. AIRIAU indique qu'à Dauphine, il y a cette possibilité d'avoir un parcours en apprentissage et un parcours en formation initiale, mais là, il n'a pas très bien compris la démarche. Il a l'impression qu'ils fonctionnent en même temps. Il demande s'ils ont aussi des parties en entreprise et s'ils font des allers-retours, par rapport à la formation initiale qui perdure.

S. DAMART répond effectivement que cela perdure. L'idée est de structurer le parcours là-bas comme les stages alternés. C'est-à-dire quelque chose qui ressemble à de l'apprentissage mais qui, en fait, est du stage alterné. Concernant la temporalité, les choses sont précisées à la fin, dans l'annexe 2. Pour l'option 1, les cours ont lieu sur la première partie de l'année avec des bouts de stage et, ensuite, la deuxième partie de l'année correspond à du stage intégral.

A S. AIRIAU qui demande que font les étudiants en formation initiale pendant cette période de « mini stage » et s'ils continuent à avoir des cours normaux, S. DAMART répond qu'ils suivent les mêmes cours et les cours n'ont pas lieu à 100 % du temps. Du temps est dégagé pour ceux qui sont en option UJOBS, comme il est possible d'avoir des stages alternés et des périodes de vacances pour des formations plus classiques. Les choses n'ont pas été fixées aussi finement sur la planification.

Concernant le fait de ne pas voter ce projet, M. CARRE-TALLON demande si cela est dû au manque de volet financier avec Deloitte ou parce que cela concerne Tunis.

E. M. MOUHOUD répond que cela concerne Tunis tout simplement. Il y a un volet financier, mais qui concerne les revenus de Tunis. La règle est que ce qui n'a pas d'impact financier pour Dauphine Paris et qui est voté par le CFVE n'est pas revoté au Conseil d'administration. C'était une demande des étudiants, à laquelle il a été répondu favorablement dès le début de la mandature.

Il profite de cette question sur UJOBS pour dire un mot sur Frédéric Peltraut. Il s'agit de son dernier Conseil d'administration comme Directeur de Département. Comme il a participé à cette réflexion sur l'UJOBS, il voulait saluer son travail pendant quatre ans. Il s'exprime avec toute la sincérité et la passion qui le caractérisent : il admire complètement cet homme, son travail, ce qu'il a fait pendant quatre ans, son calme, sa sérénité. Il a appris aussi de lui, en travaillant à ses côtés. Il lui a donné des éléments pour comprendre comment rester serein en toute circonstance, même s'il n'y arrive pas encore ! Il est calme en toute circonstance et, surtout, extrêmement engagé. Il a effectué un travail d'une honnêteté incroyable mais, surtout, d'une efficacité remarquable. Il souhaite rendre hommage à son engagement collectif, à sa façon d'écouter les personnes, d'être au service de l'Université. Pour cela, il croit que l'Institution n'est pas toujours reconnaissante des individus qui la composent. Mais, en même temps, il faut prendre le temps d'apprécier quelqu'un qui a été à la tête d'un Département extrêmement complexe, ainsi que de sa réforme du point de vue organisationnel ou sur la question de la réorganisation administrative en pôles. Cela a été un immense plaisir de travailler avec lui et son admiration pour son travail est totale.

*(Applaudissements.)*

F. PELTRAUT remercie chaleureusement le Président, dont les paroles le touchent beaucoup. Il a passé quatre années intenses, où il a beaucoup appris. Il remercie tous les collègues pour leur aide, parce qu'il y a eu énormément de travail effectué ensemble sur plein de sujets.

### 3. Formation continue

#### a. Création du Certificat Audit de Durabilité

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DUZABO indique que ce Certificat s'inscrit dans une évolution législative importante, celle de la mise en place de la CSRD, une directive européenne visant à imposer de produire des reportings de durabilité sur un certain nombre de sujets environnementaux, sociétaux et sociaux : dans un premier temps aux entreprises les plus importantes et progressivement aux entreprises et organisations de taille plus limitée. Pour que ce reporting soit de qualité, juste, cohérent et précis, la Haute autorité de l'audit (H2A), autorité qui structure la profession des commissaires aux comptes et des experts comptables, a décidé de mettre en place un référentiel de formation extrêmement précis permettant à ces professionnels du chiffre d'avoir la compétence nécessaire pour se positionner et auditer, d'un point de vue externe, ce reporting extra-financier. L'objectif de cette formation est de contribuer, en partenariat avec deux organisations très complémentaires, à proposer cette formation de qualité pour des commissaires aux comptes et des experts comptables, et éventuellement d'autres profils externes. Le premier partenaire est un partenaire historique, Sup'expertise, le bras de formation de l'ordre des experts comptables et de la compagnie des commissaires aux comptes de Paris et d'Ile-de-France, avec lequel il existe déjà plusieurs dispositifs de formation, dont notamment un Certificat sur les indicateurs extra-financiers. Ce Certificat serait un complément qui s'inscrirait dans le respect du dispositif monté par la H2A. Le second partenaire est l'École de formation du Barreau de Paris, dans la mesure où les juristes souhaiteraient aussi s'intégrer dans cette dimension-là. En effet, les enjeux de la CSRD ne

sont pas que des enjeux de chiffres, il y a aussi des enjeux de compréhension et d'application d'un texte complexe, pour lesquels les juristes dans les entreprises seront aussi fortement sollicités, de même que les responsables RSE, les responsables financiers, et les responsables de la compliance. Ces professionnels devront œuvrer à partir de février-mars 2025, puisque ces premiers reportings doivent être publiés début 2025 à propos de l'année 2024.

**Le Conseil d'administration approuve à 29 voix pour et 2 abstentions, la création du Certificat Audit de Durabilité.**

**b. Création du Certificat Gestion de crise**

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DUIZABO indique qu'il existe de plus en plus des crises diverses et variées, imprévues, imprévisibles, complexes ou déstabilisantes. C'est un sujet toujours compliqué à gérer dans les organisations, qu'elles soient publiques ou privées, dans la mesure où il faut être bien préparé. Les conséquences sont complexes à appréhender et, finalement, cela touche de nombreuses parties prenantes dans les organisations. L'idée est donc de réfléchir à monter une formation de cette nature. Pour que cette formation soit la plus intéressante et impliquante possible, deux écoles publiques tout à fait complémentaires ont été sollicitées. La première est l'École de l'air et de l'espace, qui forme les officiers supérieurs dans le monde de l'aérien. Il s'agit d'une école du ministère des Armées, qui a comme compétence notamment de faire réfléchir toute une partie d'officiers et d'officiers supérieurs à ces questions-là. Ce qui est intéressant avec ce type de partenaire et l'enjeu de la formation, c'est d'amener les participants à aller sur la base de Salon-de-Provence, où est implantée cette école, pour vivre in situ, au contact d'officiers de l'armée de l'air, ce qu'est la pratique concrète de la gestion de crise en situation de crise. Il s'agit justement d'apprendre à intégrer la dimension psychologique très forte de la gestion de crise, qui est déstabilisante. La seconde est l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers, école qui forme des officiers, des pompiers très souvent confrontés à des crises de nature complémentaire et différente de celles du ministère des Armées et de l'armée de l'air. Ils ont l'avantage de très bien se connaître avec l'École de l'air, puisqu'ils sont situés à quelques encablures, à Aix-en-Provence. L'idée est de permettre aux participants de passer deux jours à l'École de l'air et deux jours avec les pompiers, justement pour être vraiment exposés à des situations et à des cas pratiques de gestion de crise. Sous le contrôle de Pascal Guinée, qui va piloter ce programme, l'idée est de sensibiliser sur ce qu'est une crise, de comprendre les enjeux d'une crise, de savoir comment communiquer autour d'une crise. Pour Dauphine, c'est une opportunité de compléter son offre et de créer des liens avec deux établissements particulièrement intéressants et stimulants qui permettront d'apporter une formation un peu unique en son genre, puisque peu de formations professionnelles proposent un tel vécu.

M. CARCASSONE-ROUÏF indique que, par rapport à l'autre Certificat, qui durait environ quinze jours et qui coûtait dans les 6 000 €, celle-ci dure six jours pour 6 000 €. Pour les candidats, cela peut être difficile à financer, sachant qu'un CPF, c'est 5 000 €. Il faut que les personnes aient des moyens par ailleurs.

S. DUIZABO pense qu'il y a une erreur, qu'elle est plutôt de huit jours : deux jours avant, quatre jours sur place, deux jours après. Et puis, il y a un coût qui est non négligeable, puisque lorsque les participants seront à Salon-de-Provence et sur la base des sapeurs-pompiers, ils seront nourris, logés, peut-être sous la tente, dans des conditions un peu particulières, mais tout cela pendant quatre jours. Ce sont des coûts qui ne sont pas négligeables. Et cela fait aussi partie d'un partenariat, donc d'une rétribution à ces écoles, qui en ont aussi besoin. Il n'y a pas que Dauphine qui connaît des problèmes de financement.

Concernant les aspects budgétaires, F. BLANCHOT constate un budget chargé de 1 054 € par jour de formation. Il demande si cela n'est pas une erreur car il trouve cela très faible, mais peut-être que cela ne correspond pas à la réalité finale.

S. DUIZABO répond, que de mémoire, il s'agit d'un coefficient 3, soit  $7 \times 43,5 \times 3$ . Peut-être que le « chargé » est en trop. À vérifier.

M. CARRE-TALLON demande, si pour clarifier, il faut voter sur les 3,5, car s'il y a une coquille sur « chargés », il faut que cela soit corrigé. En effet, il ne faudrait pas que cela se fige parce qu'il y a un vote.

S. DUIZABO répond qu'il faut voter sur le coefficient, qui est de 3, et notamment sur le tarif. Le plus important est de s'aligner sur le tarif proposé et qui est indiqué dans les contrats ou dans les conventions.

**Le Conseil d'administration approuve à 25 voix pour et 6 abstentions, la création du Certificat Gestion de crise.**

**c. Création du Certificat Conformité et Assurance**

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DUIZABO indique que ce Certificat vient compléter les offres de formation déjà existantes dans les sphères de la compliance. Aujourd'hui, il y a un Executive Master Compliance sur le sujet, qui fonctionne bien, à destination notamment des Institutions financières. L'objectif ici est de cibler également le monde des assurances, d'où la sollicitation qui a été faite par France Assureurs, la Fédération française des sociétés d'assurance. Les assurances ont des enjeux spécifiques en matière de compliance. D'où l'idée de développer, avec l'Institut français des actuaires, qui gère la formation continue, en partie, du



monde de l'assurance, ce Certificat dédié aux aspects et aux enjeux de compliance dans le monde de l'assurance. C'est un module complémentaire qui s'ajoutera à l'offre de formation déjà proposé sur ces enjeux.

**Le Conseil d'administration approuve à 26 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, la création du Certificat Conformité et Assurance.**

**d. Création du Certificat La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) dans votre entreprise**

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DUIZABO indique qu'ici, l'objectif n'est pas de former des auditeurs externes qui ont pour but de valider le reporting produit par les grandes entreprises, mais de former justement les acteurs internes dans les grandes entreprises qui seront amenés à produire ce reporting. Très clairement, ce seront les personnes qui évoluent au sein de Directions de l'audit, de Directions du contrôle interne, de la compliance, des Départements de RSE, des Départements financiers et juridiques. Ils sont amenés d'ores et déjà à réfléchir sur comment produire toutes les informations très nombreuses et de nature variée, en quantité extrêmement importante, sur des thématiques très larges, puisque cela touche aux problématiques environnementales, sociales et sociétales. L'intérêt est de leur faire prendre conscience qu'au-delà de ces enjeux réglementaires, ils devront apprendre à s'organiser, à mieux communiquer entre les différents Départements et Directions de l'entreprise, et à faire de la CSRD un vrai levier de modernisation et de transformation en interne, pour améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux. Il s'agit de ne pas l'aborder uniquement comme une obligation réglementaire. Il y aura une contribution d'un autre partenaire, à savoir JurisCampus, organisme de formation en Droit. La formation comprendra une partie en distanciel.

**Le Conseil d'administration approuve à 25 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, la création du Certificat La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) dans votre entreprise.**

**e. Fermeture du Parcours de Master Gestion des Systèmes d'Information (GSI) en formation continue**

Un document explicatif a été mis à la disposition des administrateurs.

S. DUIZABO indique que le CFVE a voté le principe de poursuivre, pendant une année, ce parcours de gestion des systèmes d'information. Il n'est pas sûr qu'il y ait des impacts dans le cadre du Conseil d'administration et que cela amène un vote particulier. A titre d'information, ce parcours sera encore proposé, sous réserve qu'il y ait des effectifs suffisants et que la rentabilité soit assurée.

S. DAMART ajoute que M. Carcassonne-Rouif a alerté sur le fait qu'effectivement, ce point n'avait pas lieu d'être, puisque le parcours sera maintenu. Il n'y a pas d'impact financier. Ce parcours sera remplacé par autre chose en septembre 2025.

M. CARCASSONNE-ROUIF indique que dans la mesure où il n'y aurait pas d'impact financier si le Master ouvre, à savoir qu'il n'ouvrira que s'il y a au moins vingt étudiants et qu'il est rentable, et que le CFVE a voté le maintien, le Conseil d'administration n'a pas à se prononcer.

S. BRISARD indique qu'a priori, mais à vérifier, il y a quand même un impact financier, puisque le Conseil d'administration est compétent en matière de réattribution des crédits. Dès lors qu'il y ait une décision de fermer une formation, les crédits affectés seront réattribués, donc il existe un impact financier.

M. CARCASSONNE-ROUIF précise qu'en CFVE, ils ont voté le maintien, pas la fermeture.

S. DAMART confirme. Il n'y a donc pas de réaffectation de crédits.

S. AIRIAU indique qu'il est possible de voter pour la fermeture, malgré la décision du CFVE.

T. SOLER ajoute pour information, que le nombre d'étudiants inscrits est de 23. Donc, financièrement, il n'y a pas de raison d'aller contre le vote du CFVE.

S. DAMART indique qu'au départ, l'idée était de fermer cette formation, à un moment où il était incertain d'avoir suffisamment d'étudiants pour l'ouvrir. Le process a pris un peu de temps, mais entre temps, des étudiants ont été recrutés. Le CFVE a considéré tout cela et s'est prononcé pour le maintien de ce parcours, d'où la petite ambiguïté qu'il y a pu y avoir et le fait que ce soit resté à l'ordre du jour.

A.M. CARRE-TALLON qui demande s'il faut donc retirer ce point de l'ordre du jour, S. DAMART répond par l'affirmative.

L. FOURNIAL demande ce qui peut conduire à mettre au vote la fermeture d'une formation. Quand les Certificats de formation continue manquent d'étudiants, il n'y a pas de discussions. Habituellement, les fermetures ne sont pas votées.



S. BRISARD reconferme qu'il y a une réattribution de crédits. Il procédera à des vérifications car cet aspect a déjà été évoqué avec Rafik Aribi. S'il existe un vote pour les ouvertures, il devrait y avoir potentiellement un vote pour les fermetures. Il vaut mieux donc reporter ce point, le temps de vérifier la réglementation à ce sujet.

*Ce point a donc été reporté.*

#### IV. Informations dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président (délibération n° 2021D08 du 18 janvier 2021)

1. Conventions et contrats
2. Sorties de biens à l'inventaire

#### V. Questions diverses

Une motion, mise à la disposition des administrateurs, a été adressée par S. ABDELNOUR, par courriel le 13 mai 2024.

E. M. MOUHOUD indique qu'il reste cinq minutes, avant la fin de la séance à 17 heures 30, comme indiqué en préliminaire. Il demande si le Conseil souhaite discuter de ce point pendant ces dernières minutes ou s'il souhaite le reporter au Conseil d'administration du 24 juin. Il rappelle qu'il doit libérer le personnel à 17 heures 30 précises.

S. ABDELNOUR demande de commencer à en parler quelques minutes, pour recueillir les questions qui seront évoquées la prochaine fois.

E. M. MOUHOUD invite alors S. ABDELNOUR à présenter cette motion, sachant qu'il y a également des actions conduites par PSL qu'il voudrait proposer. Il s'agit d'actions très importantes sur la solidarité avec les Universités palestiniennes, les chercheurs et l'accueil des réfugiés. PSL fait partie de l'initiative d'Oslo, une des premières Universités à faire partie de cette initiative. Une déclaration de PSL a également été adoptée, qu'il souhaite bien évidemment présenter au Conseil.

S. ABDELNOUR indique que c'est le fruit de plusieurs mois d'existence du Comité Palestine, qui est soutenu par plusieurs organisations étudiantes et syndicales professionnelles à Dauphine. Elle rappelle juste le contexte de la destruction d'environ trois-quarts des infrastructures d'éducation et d'enseignement, qui s'ajoute donc aux 35 000 morts, dont 5 500 étudiants et 260 enseignants, dont presque 100 Professeurs d'Université. Dans ce cadre, il existe assez peu de pouvoir sur un cessez-le-feu en Palestine, mais un certain nombre d'actions plus ou moins symboliques et matérielles peuvent être mises en place. La première est peut-être de rompre le silence, qui est assez pesant, pour exprimer un soutien, une solidarité, une émotion. Il y a eu un message, sans doute bienvenu, à la suite du 7 octobre 2023, et depuis un silence des Institutions. La deuxième est la suspension des relations institutionnelles avec les établissements universitaires. La question du partenariat avec les entreprises pourrait être évoquée, mais il y a un manque d'informations pour cibler les entreprises qui pourraient être concernées par les actions militaires en cours et la colonisation. Donc, suspendre des relations institutionnelles, comme cela a été le cas avec la Russie au moment de l'invasion de l'Ukraine ; d'autant plus que certaines Universités, assez nombreuses en Israël, sont aujourd'hui connues pour avoir des liens assez forts avec l'activité militaire. Elle évoque, sans préciser ici, les travaux de l'anthropologue Maya Wind, qui a décrit cela dans un ouvrage, en menant une recherche focalisée sur la question de la proximité du monde universitaire avec le monde militaro-industriel. Il s'agirait donc de suspendre ces relations institutionnelles sans remettre en cause des collaborations plus individuelles, ce qui permettrait notamment de maintenir des échanges peut-être avec des collègues qui sont en train de s'opposer aux activités de destruction en Palestine. Évidemment, cette question de la suspension des accords questionne, même si, en l'occurrence, elle n'avait pas tellement questionné quand il s'agissait de la Russie. La question du boycott comme outil est sans doute légitime. Elle mentionne aussi le souhait d'en discuter dans le cadre de conférences, de temps d'échange mais, comme cela a été rappelé, il a été extrêmement difficile d'organiser un événement. Cela a finalement été possible d'en organiser un ce soir, après des mois. Même si certains arguments ont été présentés et entendus, cela a été extrêmement difficile d'organiser rien qu'un espace d'échange et de discussion. En l'occurrence, il semble que ce mot d'ordre du boycott universitaire est présent depuis 2004. Cela fait donc 20 ans que des personnes réfléchissent à cela et estiment que cela reste un moyen d'action, avec des défauts et des qualités. Il est possible de se dire que c'est un boycott temporaire, pour mettre la pression sur les Institutions. Un des arguments pour s'y opposer est souvent de dire que les Universités sont un espace de résistance, mais c'est assez peu le cas en ce moment, puisque la plupart des initiatives de soutien au peuple palestinien sont réprimées sur les campus, notamment à l'Université de Tel Aviv. Il s'agirait donc de suspendre ces relations, de soutenir l'appel de l'Université de Beir Zeit, de s'engager à aider à la reconstruction d'infrastructures d'enseignement. Elle sait qu'il y a des projets localisés, dans certains Départements, de participer à des formations en ligne, de mettre en place des outils d'accueil spécifiques des réfugiés palestiniens, une fois qu'ils auront le droit de s'échapper de ce terrain de mort.

E. M. MOUHOUD remercie pour cette présentation à la fois précise et succincte. Il ne croit pas qu'il existe une unanimité sur la question du boycott des Universités israéliennes. En outre, il y a une suspension, de fait, de tous les accords avec les Universités de la région du Moyen Orient depuis le 7 octobre dernier. Du point de vue factuel, ce n'est donc pas un sujet. Par ailleurs, il formule la question suivante. Il n'y a pas de symétrie entre la question de la rupture des relations avec les Universités russes et celle qui concerne Dauphine aujourd'hui. Dans le cas des Universités russes, en tant qu'Université publique, Dauphine a simplement appliqué la circulaire de la tutelle, le MESR, qui a enjoins de rompre les relations avec les

Universités russes mais pas avec les personnes. Dauphine a continué à recevoir des réfugiés russes, des étudiants russes et ukrainiens. Il propose de reporter le débat sur cette question compte tenu de la nécessité d'arrêter le Conseil d'administration à 17H30.

M. CARCASSONE-ROUIF indique qu'avec Lydie Parmas, elles ont adressé deux propositions de correction qui, peut-être, mettront tout le monde d'accord. Elle espère que cela sera discuté la prochaine fois.

E. AGRIKOLIANSKY souhaite exprimer sa solidarité avec le Président. Dans une situation assez difficile, où il fait l'objet de pressions contradictoires qu'il gère le mieux possible, il le remercie de garder la barre du navire collectif.

E. M. MOUHOUD le remercie car après toutes les attaques de ce week-end, cela fait du bien. Il souhaite une bonne soirée et un bon débat, s'il y en a un. Il appelle à la prudence et exprime sa confiance pour œuvrer en faveur du calme et de la sérénité dans l'espace de débat.

Avant de clore cette réunion à 17H30, E. M. MOUHOUD rappelle que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 24 juin 2024, à 16 heures.

El Mouhoub MOUHOUD